

Vers un « plus Grand Paris »

Premières tentatives de territorialisation 1903-1913

Gilles Montigny

En publiant, en 1913, son rapport, la Commission d'extension de Paris¹ a livré, en plus de nombreux rappels des extensions successives de la capitale depuis les origines, des constats essentiels se référant à l'état de l'agglomération parisienne au début du XX^e siècle. Ceux-ci portent sur le mouvement de la population au cours du siècle précédent, la situation démographique présente, la nature et l'importance des activités industrielles, commerciales et agricoles, les caractéristiques du peuplement observables en banlieue, notamment à partir de cette forme envahissante d'occupation de l'espace que constituaient les lotissements, l'appartenance sociale des habitants (indications générales par grands secteurs géographiques données sous forme de tableaux)². Il est également question dans ce *Rapport* de la discontinuité qui s'est instaurée entre l'urbanisation relativement ordonnée de Paris et celle anarchique et informe de sa banlieue, de l'absence d'organisation administrative conçue à l'échelle de l'agglomération, du besoin d'espaces libres (parcs, promenades, terrains de jeux). Ce document insiste sur la nécessité de doter Paris, ainsi qu'il en existait déjà pour d'autres grandes villes étrangères (Londres, Berlin, Vienne), d'un plan d'aménagement et d'extension. Allant en ce sens, il avance des propositions qui permettraient l'amélioration de la circulation à Paris et dans sa banlieue, et, après les avoir recensés, l'utilisation la meilleure possible des espaces encore libres dans la ville et dans sa périphérie³.

Tous ces éléments dénotent une clairvoyante perception des problèmes de fond posés par la croissance de la banlieue parisienne, mais,

1 Préfecture du Département de la Seine, Commission d'extension de Paris, I. *Aperçu historique*. II. *Considérations techniques préliminaires (La circulation, les espaces libres)*. III. *Documentation bibliographique*. I. *Inventaire des documents relatifs à l'aménagement et à l'extension des villes et conservés au Musée social*, 3 vol., Paris, Chaix, 1913.

2 Commission d'extension, I, *op. cit.*, chapitre III, « Les conséquences de l'extension de Paris au XIX^e siècle, par rapport au développement et au peuplement de la banlieue », p. 204-240.

3 Commission d'extension, II, *op. cit.*, II^e partie, « Le nouveau plan d'extension de Paris », p. 46-108.

curieusement, tant pour l'appréhension spatiale de ces problèmes que pour les propositions qu'il contient, ce *Rapport* s'en est tenu à faire correspondre les limites de l'agglomération parisienne avec celles du département de la Seine. Pour reprendre l'expression de ses auteurs⁴, celui-ci constituerait le « cadre naturel »⁵ du plan d'extension qu'il conviendrait d'adopter pour la capitale. Cette assimilation n'admettait, explicitement, comme exceptions à ce cadre, que deux communes de la Seine-et-Oise.

Sur le plan de l'approche spatiale, cette perception a pour conséquence de placer cet important document de réflexion et de proposition notablement en retrait par rapport à plusieurs autres études réalisées au cours de la décennie précédente, portant sur l'étendue réelle de la banlieue et le périmètre pouvant être assigné à l'agglomération qu'elle forme avec Paris.

Il s'agit de celle réalisée par le géographe et statisticien Paul Meuriot (1861-1919). Elle fut précédée d'une stimulante analyse due à l'architecte et urbaniste Eugène Hénard (1849-1923)⁶. Il convient d'y ajouter, appartenant au domaine législatif, les travaux préparatoires et les dispositions de la loi du 12 avril 1906, dite « loi Strauss »⁷, relative au logement social. L'originalité de la délimitation de la banlieue parisienne contenue dans

4 Les deux premiers volumes de ce rapport sont généralement attribués à l'historien de l'urbanisme parisien Marcel Poète (1866-1950) et à Louis Bonnier (1856-1946), architecte voyer, inspecteur général des services d'architecture, directeur des services d'architecture, des promenades et plantations, de la voirie de la Ville de Paris. C'est l'hypothèse que retient également Pierre Casselle, « La Commission d'extension de Paris et ses travaux, 1911-1913 », dans Florence Bourillon, Annie Fourcaut (sous la direction de), *Agrandir Paris 1860-1970*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2012, p. 255. Cependant, dans *Du vieux Paris au Paris moderne. Haussmann et ses prédécesseurs*, Paris, Hachette, 1932, note 1, p. 354, André Morizet (1876-1942) donne une indication partiellement différente : « Si ces volumes étaient signés, ils le seraient : le premier par M. Marcel Poète (*sic*), directeur de la Bibliothèque historique de la Ville, le second par M. Petit, géomètre en chef de la Ville en 1913, et son adjoint François, qui lui a succédé. » La liste complète des 54 membres de la Commission d'extension figure dans *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*, 1^{er} juillet 1911, vol. XXX, n^o 176, p. 1.

5 Voir commission d'exclusion, *Rapport II, op. cit.*, p. 47.

6 Eugène Hénard, *Études sur les transformations de Paris*, 8 fasc., Paris, Honoré Champion, 1903-1909 ; réédition Paris, L'Équerre, 1982, XX-367 p. Le troisième fascicule (1903), intitulé « Les grands espaces libres. Les parcs et jardins de Paris et de Londres », aborde la question de l'étendue de l'agglomération parisienne. Écartant la méthode qui consisterait à la définir à partir d'un rayon prédéterminé dont le centre serait celui de la capitale, il retient l'extension des surfaces construites et exclut de la délimitation de l'agglomération les localités plus lointaines qui se trouvent séparées des précédentes par des étendues encore dépourvues d'habitations. Cette agglomération, forte d'environ 3 600 000 habitants en 1901, couvrirait 180 km². De la sorte, Eugène Hénard adopte un critère qui sera abondamment repris par la suite, y compris dans les définitions officielles françaises de la ville et de l'unité urbaine : celui de la contiguïté et de la continuité de l'espace bâti.

7 Du nom de son initiateur, Paul Strauss (1853-1943), conseiller municipal de Paris à partir de 1883, sénateur de la Seine de 1897 à 1936, spécialiste des questions d'assistance publique et d'hygiène sociale, ministre de l'Hygiène en 1922-1924.

ses dispositions n'avait d'ailleurs pas échappé aux rédacteurs du *Rapport de la Commission d'extension* :

« Il n'est pas sans intérêt de signaler que la législation sur les habitations à bon marché a, à deux reprises, fixé des zones de délimitation pour la petite et la grande banlieue. La loi du 12 avril 1906 a tracé autour des fortifications de Paris deux zones : l'une comportant les communes situées dans un rayon de 15 kilomètres, l'autre formée par les territoires de celles dont la distance aux fortifications est supérieure à 15 kilomètres et n'excède pas 40 kilomètres. La loi du 23 février 1912, qui a modifié la précédente, augmente le rayon de la zone de la petite banlieue et l'a porté de 15 à 20 kilomètres. Il résulte de cette disposition que tout le département de la Seine et une partie du département de Seine-et-Oise (avec Versailles) sont compris dans la "petite banlieue" et que la limite de la "grande banlieue" passe approximativement par Rambouillet, Dourdan, Étampes, Melun, Meaux, Senlis, Méru et Montfort-L'Amaury. »⁸

Bien que non entièrement consacrée à la capitale française, l'étude publiée en 1909 par Paul Meuriot⁹ propose une délimitation de la banlieue parisienne reposant sur le recours à un critère statistique.

Cette tentative précède la création officielle, le 26 juin 1911¹⁰, par le préfet de la Seine Justin de Selves (1848-1934), répondant à une invitation du Conseil de Paris (délibération du 31 décembre 1910), de la commission « chargée d'étudier les questions que soulève l'extension de Paris ». L'adoption par cette dernière du cadre administratif préétabli constitué par le département de la Seine ne signifie pourtant nullement que sa réflexion sur l'étendue de ce l'on commence alors à appeler le « (plus) grand Paris »¹¹ fut inexistante, ni même qu'elle aurait été victime d'une méconnaissance des réalités du terrain et de l'état réel de l'urbanisation de la banlieue.

8 Commission d'extension, *Rapport*. II., *op. cit.*, p. 204-205.

9 Paul Meuriot, « De la mesure des agglomérations urbaines », *Bulletin de l'Institut international de Statistique*, n° 1 et 2, XVIII, 1909, p. 82-94 (rapport), 133-137 (discussion).

10 Date de l'arrêté préfectoral de création paru au *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris* du 1^{er} juillet 1911. Les propositions de cette commission furent officiellement remises par le nouveau préfet de la Seine, Marcel Delannoy (1863-1944), aux membres du Conseil de Paris le 27 octobre 1913. Cet acte n'eut pas de suites pratiques immédiates. Il faudra attendre l'après Première Guerre mondiale et le vote de la première loi française d'urbanisme (du 14 mars 1919) pour que la question de l'aménagement de la région parisienne soit enfin véritablement abordée.

11 Avec Louis Dausset et les auteurs du rapport qui est analysé ici, Paul Meuriot a contribué à l'émergence de l'usage de cette expression. Voir notes *infra*. En Angleterre, il était déjà question du « Grand Londres » (*Greater London*) depuis une dizaine d'années.

Il convient donc, dans un premier temps, de rechercher quelles ont été les raisons du choix (en faveur du département) opéré par la Commission d'extension de Paris pour ses commentaires et ses propositions. L'absence de portée opérationnelle du travail de Paul Meuriot, qui sera examiné dans un second temps, et les imperfections qu'il présente ne doivent pas occulter son intérêt scientifique, notamment par comparaison avec le cadre spatial retenu par la Commission d'extension.

Le recours au concept de « territorialisation », non encore utilisé à l'époque mais que nous avons été amenés à adapter pour les besoins d'une recherche historique plus large¹², permettra, en conclusion, de prolonger ce travail comparatif.

Le choix spatial opéré par la Commission d'extension de Paris et ses raisons

Le cadre spatial retenu par la Commission d'extension de Paris est dépourvu de toute ambiguïté : « Le département de la Seine, dont le territoire couvre 47 389 hectares, paraît fournir le cadre naturel d'un plan d'extension : celui qu'Hausmann avait entrevu il y a une soixantaine d'années. »¹³ Cette indication confirme celle qui figure dans le premier volume du *Rapport* (œuvre d'un autre auteur).

« Dans le cours de ce chapitre, le terme « banlieue » désignera seulement les communes du département de la Seine. Ce n'est pas que la limite du département soit en même temps celle de la banlieue. Des communes éloignées de Paris, comme Saint-Germain-en-Laye et Maisons-Laffitte ont évidemment subi, pour des causes diverses, l'influence de la capitale, plus que beaucoup d'autres qui en sont plus rapprochées. »¹⁴

Cette seconde formulation sous-entend la possibilité d'allonger la liste des localités concernées, mais il est permis de se demander pourquoi Argenteuil, Enghien, Montmorency, proches extérieurement des limites du département de la Seine, ou encore Versailles, autres exemples qui viennent immédiatement à l'esprit, n'ont pas été citées.

12 Elle porte sur l'ensemble des tentatives de délimitation de la banlieue et de l'agglomération parisiennes intervenues entre 1900 et 1964. Réalisée en collaboration avec Annick Tanter-Toubon, cette recherche doit déboucher sur une publication (à paraître) intitulée (provisoirement) : *À la recherche de la banlieue parisienne. Essai de bibliographie historique et analytique (1789-1998)*.

13 Commission d'extension, *Rapport*. II., *op. cit.*, p. 47.

14 Commission d'extension, *Rapport*. I., *op. cit.*, p. 204.

L'analyse proposée par le *Rapport* des différentes formes de l'influence exercée par la capitale sur sa banlieue¹⁵ est fort instructive. Elle porte essentiellement sur les conséquences économiques de la proximité de Paris. L'aspect transformations morphologiques est surtout considéré à travers la prolifération des lotissements¹⁶.

Chaque nouvelle extension de la capitale provoque le départ d'un certain nombre d'industries parisiennes qui cherchent à profiter de la plus-value des terrains qu'elles cèdent au centre (quand elles en sont propriétaires), à éviter une trop forte augmentation des loyers ou à se soustraire aux droits d'octroi perçus sur les marchandises entrant dans Paris. La proximité de la capitale entrave le développement du commerce de détail en banlieue, par exemple parce que les magasins parisiens assurent des services de livraison pour leur clientèle habitant en périphérie. La banlieue accueille des entrepôts du commerce de gros, des chantiers de bois et de charbon, des activités qui nécessitent l'occupation de surfaces importantes. Les besoins en alimentation de la population de Paris entraînent le développement des activités maraîchères et de primeurs dans ses environs.

À ce stade de l'exposé, cette analyse s'en tient aux relations issues de l'économie privée. C'est seulement dans le deuxième volume, fort brièvement, que les multiples interdépendances entre Paris et sa banlieue créées par la fourniture de services publics sont évoquées¹⁷. Par ailleurs, cette approche envisage uniquement l'aspect « activités ». Les migrations journalières entre domicile et lieu de travail, déjà intenses à cette époque grâce au développement des transports en commun, qui résultent des localisations de ces activités et de leurs emplacements successifs, sont ignorées.

La description de l'extension des lotissements, un phénomène diffus mais massif, dont la prolifération inquiétait les pouvoirs publics dès avant la Première Guerre mondiale, conduit les auteurs du *Rapport* à relever des manifestations tangibles du débordement du département de la Seine sous la poussée de l'urbanisation.

15 « Quelle a été l'influence de la capitale sur cette banlieue, comment l'extension de Paris au XIX^e siècle a-t-elle transformé la physionomie des communes avoisinantes ? Ce sera l'objet du chapitre suivant. », *ibidem*, p. 203.

16 Commission d'extension, *Rapport*. I., chap. III, p. 204-240.

17 « Le plus grand Paris, son réseau de rues, de routes, de chemins de fer, de tramways, d'égouts, de canalisations d'eau, ses maisons et ses cours, ses jardins publics ne doivent pas se former au hasard, sans direction d'ensemble, sans coordination et notamment sans liaison entre les deux parties de l'agglomération, encore séparées aujourd'hui par les fortifications. » Commission d'extension, *Rapport*. II., *op. cit.*, p. 46, nous soulignons.

« Il en est de même à l'est, passé les limites du département [de la Seine]; Gagny monte à l'assaut des derniers bouquets de bois et tend à rejoindre le lotissement de Montfermeil dont le peuplement a été rapide. »

« En dehors même du département [de la Seine], la population aisée de Paris émigre vers Croissy, Chatou, Le Pecq et toutes les communes comprises dans la seconde boucle de la Seine, entre Argenteuil et Maisons-Laffitte. »

« Les employés et les commerçants habitent, en compagnie des rentiers, des localités plus éloignées et où la vie est plus coûteuse. Ce sont : les abords du bois de Vincennes, la boucle de la Marne [...] les localités de l'ouest desservies par la gare Saint-Lazare et où leur nombre est considérable (dans tout le vaste quadrilatère compris entre Rueil et Saint-Germain, à l'ouest, les hauteurs de Sannois et de Montmoryncy, au nord, Gennevilliers et Asnières, à l'est). »¹⁸

Ces observations relatives à l'influence exercée par Paris sur sa banlieue, à l'étalement urbain et au peuplement apportent autant de contre-exemples au choix des auteurs du *Rapport* de s'en tenir au seul département de la Seine. Une telle accumulation de preuves aurait normalement pu suffire à le remettre en cause.

Si on remonte à l'origine de la création de la Commission d'extension de Paris, on peut vérifier que la volonté de « coller » aux réalités de l'urbanisation était pourtant manifeste.

On la trouve exprimée dans les justifications de la proposition initiale du conseiller de Paris, Louis Dausset (1866-1940)¹⁹, de voir créer ce qui allait devenir la Commission d'extension. Son *Rapport général sur le projet de budget de la Ville de Paris pour 1911*²⁰, présenté le 25 décembre 1910, contient un ensemble de constats portant sur les réalités nouvelles de l'agglomération parisienne. Voici les principaux :

« Les communes suburbaines qui sont venues s'accrocher en quelque sorte à son enceinte [les fortifications de Paris] se développent avec une rapidité toujours plus grande. »

« Ces petites villes dont plusieurs sont devenues plus importantes que beaucoup de chefs-lieux de départements, et qui font en réalité corps avec

18 *Ibidem*, p. 233-235. Toutes les communes citées dans cet extrait appartenaient à la Seine-et-Oise.

19 Conseiller municipal de Paris de 1900 à 1922, Louis Dausset fut président du Conseil de Paris à deux reprises, en 1901-1902 puis en 1919-1920, rapporteur général du budget de cette ville de 1908 à 1919, puis sénateur de la Seine de 1920 à 1927.

20 Conseil municipal de Paris, Imprimerie municipale, 1910, rapport n° 91.

Paris dont elles ne sont séparées que par le mur, le fossé d'enceinte et la zone militaire appelés à disparaître dans un avenir que nous espérons très prochain. »

« Il est permis de prévoir l'époque où [...] ces agglomérations juxtaposées à la capitale constitueront une sorte de *plus grand Paris*²¹ formant un tout qui ne devra comporter aucune partie disparate. »

« Paris et sa banlieue forment une agglomération de 3 500 000 habitants environ ayant les mêmes intérêts au point de vue de la circulation, de l'hygiène et de l'esthétique. »²²

Les trois premiers constats s'appliquent de toute évidence à des communes limitrophes de Paris. En revanche, en recourant au terme d'« agglomération », dans un sens d'ailleurs différent de celui qui figure dans le précédent (concentration de population dans une partie de territoire communal), et en avançant le chiffre de 3 500 000 habitants, le quatrième constat fait manifestement référence à un ensemble beaucoup plus étendu que celui formé par Paris et ses communes les plus proches. Cette indication statistique se rapproche en effet du chiffre de la population du département de la Seine tel qu'il s'établissait à l'époque : 3 848 618 habitants au recensement de 1906 (dénombrement le plus récent auquel il était alors possible de se référer compte tenu de la périodicité des recensements).

Dans ce discours, le balancement entre ce qui constitue, au regard de l'état d'avancement du peuplement et de l'urbanisation, la banlieue « véritable » et la référence au cadre administratif du département de la Seine est manifeste. Il n'est donc pas étonnant de le retrouver dans différents passages du *Rapport* de 1913. Dans ces conditions, on peut se demander quelles ont été les raisons du choix définitif effectué en 1913.

Il semble en effet que l'assimilation proposée par la Commission d'extension de Paris entre l'agglomération parisienne et le département de la Seine résulte plus de réalités politiques et administratives que de la prise en compte des réalités du terrain. Pour le comprendre, il est nécessaire de remonter à l'une des préoccupations premières, avec celles de l'assainissement et du logement social, de cette réflexion. Elle portait sur la question, alors centrale dans les débats politiques parisiens, de la désaffectation des fortifications de Paris et de la future utilisation de leur empla-

21 Nous soulignons.

22 Louis Dausset, *Rapport général sur le projet de budget de la Ville de Paris pour 1911*, p. 189, 190 et 192.

cement. Cette réflexion s'est développée d'une part au sein de la Section d'hygiène urbaine et rurale du Musée social, créée en janvier 1908 à l'initiative de Jules Siegfried (1837-1922)²³, d'autre part à travers les débats du Conseil municipal de Paris²⁴.

Pour les hygiénistes et réformateurs du Musée social²⁵, la création d'espaces libres était considérée comme une nécessité et une priorité. Leurs futurs emplacements devaient se situer non seulement sur l'emprise des fortifications mais aussi au-delà dans la mesure où les défenses avancées de Paris, constituées par les forts d'Issy, de Montrouge, de Bicêtre, d'Ivry, de Charenton, disséminés dans la banlieue, offraient aussi la possibilité de créer sur leur emprise des espaces verts et des promenades publiques²⁶. Cela obligeait à se projeter au-delà des limites officielles de la capitale, zone militaire comprise.

Au Conseil de Paris, à partir de 1910, Louis Dausset, dont on a vu le rôle décisif à l'égard de la création de la Commission d'extension, proposa la création d'un boulevard circulaire autour de Paris bordé d'immeubles résidentiels et, la constitution d'une ceinture verte destinée à occuper l'emplacement des fortifications⁵.

23 Maire du Havre à partir de 1878, puis député et sénateur, Jules Siegfried (1837-1922), dont le nom est attaché à la première loi française sur les HBM (1894), a été une figure majeure du réformisme social en France à la veille de la Première Guerre mondiale ; voir Roger Merlin, *Jules Siegfried, sa vie, son œuvre*, Paris, Musée social, s.d.

24 Voir Marie Charvet, « La question des fortifications de Paris dans les années 1900, esthètes, sportifs, réformateurs sociaux, élus locaux », *Genèses*, n° 16, 1994, p. 23-44 ; ainsi que *eadem*, *Les fortifications de Paris*, Rennes, PUR, 2005.

25 Sur ce mouvement, voir Anne Cormier, *Extension. Limites. Espaces libres. Les travaux de la Section d'hygiène urbaine et rurale du Musée social*, Paris, mémoire, École d'Architecture Paris-Malaquais, octobre 1987 ; Colette Chambelland (dir.), *Le Musée social en son temps*, Paris, Presses de l'ENS, 1998 ; Janet Horne, « L'antichambre de la Chambre : le Musée social et ses réseaux réformateurs, 1894-1914 », Christian Topalov (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France 1880-1914*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1999, p. 121-140.

26 Le rapport de la Commission d'extension est allé plus loin, en incluant dans ces espaces libres les forêts proches de Paris. « Dans un cercle de 20 kilomètres autour de Paris, il existe de vastes promenades fréquentées le dimanche par une foule nombreuse. C'est une ceinture de massifs boisés dont l'État est propriétaire et dont notre Code forestier a pu assumer jusqu'à présent la conservation. Elle comprend : les bois de Verrières, Meudon, Clamart, Chaville, Viroflay, de Satory, des Fausses-Reposes ; les forêts de Saint-Germain, de Sénart, de Montmorency, sans parler des magnifiques parcs de Versailles et Saint-Cloud. », Commission d'extension, *Rapport*. II., *op. cit.*, p. 71. Les auteurs reviennent sur le parti qui peut être tiré de cet important patrimoine naturel, *ibidem*, p. 100.

5 Stéphane Frioux, « Henri Sellier. Un maire au service de la circulation des savoirs sur et pour la ville - 1919-1939 », *Histoire urbaine*, n° 37, 2013, p. 111. Cette proposition de Louis Dausset est détaillée, selon ses modalités juridiques, dans le rapport de la Commission d'extension, II, *op. cit.*, p. 96. D'autres projets portant sur la réaffectation des espaces libérés par les fortifications furent évoqués à cette époque-là. On les trouve dans E. Hénard, « Les alignements brisés. La question des

En juillet 1907, sous la forme d'une proposition de loi, qui fut finalement rejetée, Jules Siegfried avait pris une première initiative. Elle prévoyait la création d'une Commission supérieure d'aménagement des fortifications, une instance qui aurait reçu autorité dans un rayon de 10 kilomètres à l'extérieur de Paris⁶.

Posé en ces termes, ce problème d'urbanisme relevait à l'évidence des compétences de plusieurs échelons administratifs locaux. D'où le choix de la Commission d'extension de n'inclure dans sa réflexion que des communes à la fois proches de Paris et placées sous une autorité administrative unique, en l'occurrence celle du préfet de la Seine.

« Il a paru nécessaire de se restreindre ici à l'étude du développement des seules communes placées sous la même autorité administrative, et de se contenter d'esquisser à grands traits la formation du département de la Seine pour en considérer ensuite le développement et le peuplement, conséquences de l'extension de Paris, dans le courant du XIX^e siècle. »⁷

En dehors de la question des fortifications, la référence départementale commençait à s'imposer dans d'autres débats au cours des années 1910, comme celui portant sur l'organisation des services publics dans Paris et en-dehors de Paris. Leur gestion était de plus en plus envisagée par les responsables politiques et les élus locaux comme devant se concevoir à l'échelle de l'agglomération parisienne. Il s'agissait de surmonter une coupure institutionnelle, renforcée matériellement par la présence des fortifications enserrant la capitale.

Des années 1910 aux années 1930, Henri Sellier (1883-1943), pour s'en tenir à cette figure emblématique des élus de la banlieue parisienne au sein du Conseil général de la Seine⁸, n'a cessé de militer activement, au

fortifications et le boulevard de grande ceinture », dans *Études...*, *op. cit.*, 1903, fasc. 2 ; Jean-Claude-Nicolas Forestier (1861-1930), *Grandes villes et systèmes de parcs*, Paris, Hachette, 1907 ; Albert Thomas (1878-1932), « Espaces libres et fortifications », *Les Cahiers du Socialiste*, 4, 1908, p. 3-32.

6 À l'exception de quelques communes situées au sud (Antony, Orly) et au sud-est (Bonneuil-sur-Marne, Champigny-sur-Marne) de Paris, ce rayon faisait largement sortir des limites du département de la Seine. Cela n'est pas relevé dans le passage du rapport de la Commission d'extension qui rappelle cette initiative, II, *op. cit.*, p. 47.

7 Commission d'extension de Paris, *Rapport. I.*, *op. cit.*, p. 204.

8 De nombreuses publications ont été consacrées à cette personnalité exemplaire et attachante. Louis Boulonnois, *L'Œuvre municipale d'Henri Sellier à Suresnes : la municipalité au service social*, Paris, Berger-Levrault, 1934 ; Thierry Leroux, « Henri Sellier, maître d'œuvre de *La Vie urbaine* », *Urbanisme*, n° 199, 1983, p. 18-23 (a été repris dans l'ouvrage qui suit) ; Katherine Burlen (dir.), *La Banlieue oasis. Henri Sellier et les cités-jardins, 1900-1940*, Saint-Denis, Presses Universitaires de Vincennes, 1987 ; Roger-Henri Guerrand, Christine Moissinac, *Henri Sellier, urbaniste et réformateur*

nom de la recherche de l'efficacité de ces services et de la reconnaissance d'une indispensable solidarité entre Paris et ses communes suburbaines, en faveur de leur départementalisation⁹. Personnellement, il contribua, parmi bien d'autres réalisations, dont celles relevant du logement social avec la construction de cités-jardins (Le Plessis-Robinson, Châtenay-Malabry, Suresnes, Stains), à l'organisation du marché du travail à l'échelle du département de la Seine¹⁰.

Des propositions plus radicales furent parfois émises par certains hommes politiques, comme celle de Louis Dubreuilh (1862-1924), alors secrétaire général de la SFIO. En 1912, dans les colonnes de *L'Humanité*, il alla jusqu'à militer en faveur de la constitution d'une vaste commune parisienne dont les limites se seraient confondues avec celles du département de la Seine¹¹.

Intellectuellement, à une époque où la III^e République était désormais solidement établie, la référence départementale était devenue omniprésente dans les esprits, cette prégnance étant renforcée par les programmes de l'enseignement. Il n'est que de penser à l'influence exercée, partout en France, par l'édition de géographies départementales à usage scolaire. Ainsi, concernant la région parisienne, pour s'en tenir à la plus diffusée et utilisée, la *Géographie du département de la Seine* composée par Adolphe Joanne (1823-1881) connut pas moins de sept éditions actualisées entre 1881 et 1911¹².

social, Paris, La Découverte, 2005 ; Laurent Coudroy de Lille (coordonné par), « Henri Sellier. La cause des villes », *Histoire urbaine*, n° 37, août 2013, p. 5-148.

9 Henri Sellier, *Les Banlieues urbaines et la réorganisation administrative du département de la Seine*, Paris, Marcel Rivière, 1920 (préface d'Albert Thomas) constitue un condensé de sa pensée. Des extraits de cet ouvrage sont reproduits dans Thierry Paquot (dir.), *Banlieues : une anthologie*, Lausanne, Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, 2008, p. 41-46. Ses idées ont été exprimées dans de nombreux discours et rapports au Conseil général de la Seine. Sur le mouvement de départementalisation des services publics, voir Emmanuel Bellanger : *Administrer la « banlieue municipale ». Activité municipale, intercommunalité, pouvoir mayoral, personnel communal et tutelle préfectorale en Seine-banlieue des années 1880 aux années 1950*, 5 vol., thèse, Paris, Université Paris VIII, 2004 ; *idem*, *Assainir l'agglomération parisienne. Histoire d'une politique publique interdépartementale de l'assainissement (XIX^e-XX^e siècles)*, Paris, SIAAP, 2011.

10 Benjamin Jung, « Un lucide réalisateur. Henri Sellier et la réforme du placement à Paris. Penser et organiser le marché du travail à l'échelle de l'agglomération », *Histoire urbaine*, n° 37, 2013, p. 53-71.

11 Emmanuel Bellanger, « Du socialisme au Grand Paris solidaire. Henri Sellier ou la passion des villes », *Histoire urbaine*, n° 37, 2013, p. 40-41.

12 *Géographie du département de la Seine*, Paris, Éditions Hachette, la dernière de ces éditions ayant été assurée par Paul Joanne (1847-1922).

Au-delà de ces facteurs politiques, administratifs et culturels, il est possible d'envisager encore au moins deux autres explications du choix spatial opéré par la Commission d'extension de Paris.

La première tient à son mode de fonctionnement. En deux années d'existence, on sait que cette commission, qui réunissait des membres du conseil municipal, des architectes, des ingénieurs, des fonctionnaires et des personnalités diverses, ne s'est réunie qu'une seule fois¹³. Le rendu de la Commission d'extension se présente du reste sous la forme d'un rapport inachevé puisque le troisième volume, celui consacré à la documentation bibliographique, s'arrête à ce qui ne devait constituer que sa première partie¹⁴. Ces conditions de fonctionnement n'ont guère été propices à l'engagement de recherches plus approfondies, en particulier celles qui auraient pu conduire à l'adoption d'un cadre territorial mieux pensé et plus en adéquation avec la réalité urbaine.

Le besoin de telles études plus poussées a pourtant été ressenti. Il a même connu un début de réalisation. C'est ce que prouve la publication par Louis Bonnier (1856-1946), au lendemain de la Première Guerre mondiale, de deux remarquables articles consacrés au peuplement et aux déplacements à l'intérieur de l'agglomération parisienne. Le premier est d'ailleurs présenté comme une « contribution aux travaux de la Commission d'extension »¹⁵, ce qui autorise à le considérer comme une sorte de production différée des activités de cette dernière.

Mais, à ce moment là, de nouvelles structures institutionnelles se mettaient en place, ouvrant la phase suivante de l'histoire de l'aménagement de la région parisienne. En effet, la loi du 14 mars 1919 (dite « loi Cornudet »), qui rendait obligatoire pour les villes de 5 000 à 10 000 habitants en développement rapide, pour toutes celles de plus de 10 000 habitants, pour la totalité des communes du département de la Seine, pour les villes sinistrées lors de la guerre et les stations touristiques, l'élaboration d'un « projet d'aménagement, d'embellissement et d'extension », et celle qui a ordonné la désaffectation des fortifications de Paris (19 avril 1919)

13 Voir Pierre Casselle, « La Commission d'extension... », *op. cit.*, p. 254-255.

14 Ce que confirme ce passage de l'« Avertissement préliminaire » : « Avec le présent inventaire s'ouvre une série de recherches bibliographiques destinées à faciliter l'étude du projet d'extension de Paris. [...] Les documents concernant Paris, en petit nombre du reste, ont été volontairement négligés, devant rentrer dans un travail distinct, ultérieur », Commission d'extension de Paris, *Rapport. III.*, *op. cit.*, p. 5 et 7.

15 Louis Bonnier, « La population de Paris en mouvement 1800-1961. Contribution aux études de la Commission d'extension de Paris », *La Vie urbaine*, n° 1-2, 1919, p. 7-76 ; *idem*, « Cartes isochrones de l'agglomération parisienne », *La Vie urbaine*, n° 3, 1919, p. 245-250.

entraînèrent la création de la Direction de l'extension de Paris à la Préfecture de la Seine¹⁶. Rapidement, à la demande d'Henri Sellier, celle-ci s'est adjoint les services d'un Bureau d'études de l'extension de Paris, dirigé par Louis Bonnier, destiné à aider à l'élaboration des projets de plans communaux pour Paris et en banlieue.

La seconde explication renvoie aux exemples constitués par les expériences de certaines grandes villes étrangères. Elles ont visiblement influencé et conforté les auteurs du rapport de la Commission d'extension de Paris dans leur vision de l'aménagement de la région parisienne.

« Il existe un "grand Paris", constitué à l'avance, pourvu d'une organisation administrative complète : le département de la Seine, que les Allemands eux-mêmes rapprochent de leur "grand Berlin" et qui pourrait être également comparé pour son étendue au Comté de Londres. »¹⁷

La comparaison proposée semble d'ailleurs plus s'appuyer sur l'existence d'une structure administrative – le « grand Berlin », apparu en 1911 sous la forme d'un syndicat intercommunal¹⁸ ; le Comté de Londres, créé en 1889 et placé sous l'autorité du London County Council – que sur celui des étendues respectives de ces trois entités. En effet, en 1913, la superficie du département de la Seine (478 km²) dépassait notablement celles du « grand Berlin » (263 km²) et du Comté de Londres (300 km²).

S'agissant de Londres, le rapprochement est particulièrement instructif, car on se trouve dans une situation comparable à celle de l'agglomération parisienne du fait d'une urbanisation également galopante. Dès le début du xx^e siècle, il était acquis que le Comté de Londres ne contenait plus toute l'étendue déjà bâtie de la capitale britannique, qui le débordait dans bien des secteurs (comme à West Ham, à East Ham). À tel point que l'expression « Grand Londres » (*Greater London*) fit son apparition dès les toutes premières années du siècle, notamment en réponse aux besoins de certaines administrations publiques, comme la Police métropolitaine, ou

16 Par arrêté préfectoral du 23 avril 1919. En 1921, il y eut une quasi-scission de cette Direction, avec le rattachement à elle du Service du plan de Paris. Ce dernier, placé sous la direction de Pierre Doumerc (1879-1941), s'est alors occupé de Paris *intra-muros*, alors que les services dirigés par Émile Jayot ont eu en charge la banlieue.

17 Commission d'extension, *Rapport*. II., *op. cit.*, p. 47. Le troisième volume, voir note, fournit des références qui concernent l'Allemagne, l'Angleterre, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, la Colonie du Cap, les États-Unis, le Canada, les Îles Sandwich, l'Italie, la Roumanie, la Suisse, ainsi que dix grandes villes françaises.

18 Avant que son existence ne soit officialisée, avec une extension de sa superficie, à 876 km², en 1920.

de ceux de la politique de développement des transports en commun, de l'amélioration de la circulation routière. Malgré la création d'un Greater London Regional Planning Committee en 1927, placé sous la responsabilité du grand urbaniste Raymond Unwin (1863-1940), ce n'est qu'à la suite du *London Government Act* de 1963 que l'existence d'un « Grand Londres » sera enfin officiellement reconnue. Depuis 1986, il lui est substitué une *Metropolitan Area*.

Témoins du grignotage de certaines franges des départements de la Seine-et-Oise et de la Seine-et-Marne par la banlieue parisienne, attentifs aux relations de dépendance qui s'étaient établies entre Paris et sa banlieue, conscients des problèmes posés par la délimitation du périmètre de cette agglomération, les membres de la Commission d'extension de Paris semblent finalement avoir opté pour ce qui apparaît comme une solution de facilité. Pour le moins, provenant d'une instance qui avait reçu pour mission de penser l'extension de Paris, on se trouve en présence, même si le département de la Seine n'était pas encore entièrement urbanisé à l'époque, d'une vision passablement étriquée de l'espace urbain concerné.

Cette critique est d'autant plus fondée que certains travaux scientifiques existants, comme celui qui va être examiné maintenant, incitaient à se projeter plus loin.

L'intérêt du travail de Paul Meuriot

Il relève de la problématique de la comparaison de l'importance relative des plus grandes villes européennes de l'époque (Londres, Vienne, Paris, Berlin), avec une même question, simple en apparence, posée à leur sujet : quelle est l'étendue réelle de leur banlieue et, par voie de conséquence, quel est le périmètre de l'agglomération qui s'est formée autour d'elles ?

Ce questionnement se situe lui-même dans le prolongement des précédentes recherches de Paul Meuriot consacrées à l'étude statistique, démographique, économique et sociale des grandes agglomérations urbaines. Elles firent l'objet de sa thèse principale de doctorat, soutenue en 1897, *Des agglomérations urbaines dans l'Europe contemporaine. Essai sur les causes, les conditions, les conséquences de leur développement*¹⁹. Cette solide

¹⁹ Paul Meuriot, *Des agglomérations urbaines dans l'Europe contemporaine. Essai sur les causes, les conditions, les conséquences de leur développement*, Paris, Éditions Belin, 1897. Un passage de cet ouvrage est reproduit dans Thierry Paquot (dir.), *Banlieues : une anthologie...*, op. cit., p. 35-40 ;

étude fut suivie d'autres contributions et communications consacrées à ce sujet. Elles furent publiées dans le *Journal de la Société de Statistique de Paris*, cercle scientifique dont Paul Meuriot devint membre en décembre 1896²⁰, et dans les actes des travaux de l'Institut international de Statistique, auxquels il a participé assidûment et activement à partir de 1909²¹. Au moment de sa disparition, en décembre 1919, Paul Meuriot était sur le point d'être élu à l'Académie des Sciences morales et politiques, une institution qui, à la différence de l'Université, prêtait une grande attention à ses travaux. Elle lui a d'ailleurs décerné plusieurs de ses prix²².

Le *Rapport* de la Commission d'extension de Paris renvoie seulement en deux endroits aux travaux de ce statisticien, mais en faisant uniquement référence à sa thèse de 1897 et en omettant ses recherches ultérieures²³. La première fois, au sujet des données permettant de faire ressortir, entre 1861 et 1896, la croissance démographique différentielle de Paris par rapport à celle (très supérieure) de la Seine-banlieue²⁴ ; un phénomène confirmé par les chiffres, produits dans le rapport, issus du recensement de 1911²⁵. Une seconde fois à propos de la comparaison entre les croissances des populations de Paris, de Londres et de Berlin²⁶.

celui-ci contient les éléments qui ont été repris dans le rapport de la Commission d'extension. Précédemment, Paul Meuriot n'avait fait paraître qu'un seul article relevant de cette thématique : « La population de Berlin en 1890 », *Revue de Géographie*, XXXII, 1893, p. 14-20.

20 Avant d'en devenir le président, peu avant sa mort, en janvier 1919. Sur ce milieu scientifique et ce qu'il représente, voir Zheng Kang, *Lieu de savoir social. La Société de statistique de Paris au XIX^e siècle (1860-1910)*, Paris, thèse, EHESS, 1989. Sur la constitution de l'« internationale des statisticiens », à laquelle Paul Meuriot a participé par l'intermédiaire de l'Institut international de Statistique, voir Éric Brian, « Transactions statistiques au XIX^e siècle. Mouvements internationaux de capitaux symboliques », *Actes de la Recherche en Sciences sociales*, 145, 2002, p. 34-46.

21 Afin d'éviter un alourdissement excessif des notes de bas de page, nous avons rassemblé les entrées correspondantes dans les « Références bibliographiques complémentaires ». Une bibliographie assez complète des travaux de Paul Meuriot (164 titres) figure dans Gilles Montigny, *De la ville à l'urbanisation. Essai sur la genèse des études urbaines françaises*, Paris, L'Harmattan, 1992, p. 363-372.

22 Pour des éléments biographiques plus complets, voir Michel Huber, « Paul Meuriot (1861-1919) », *Bulletin de l'Institut international de statistique*, XXI, 1924, p. 368-369 ; Gilles Montigny, *De la ville à l'urbanisation...*, *op. cit.*, p. 324-325 ; *idem*, « Paul Meuriot 1861-1919 », *Geographers (International Geographical Union)*, n° 16, 1995, p. 45-52 ; Jean-Pierre Gaudin, *Desseins de villes. Art urbain et urbanisme*, Paris, L'Harmattan, 1991, p. 19-20, 23-25 et 168.

23 L'inachèvement du travail bibliographique projeté par la Commission, qui devait porter sur les références intéressant Paris et son agglomération, explique peut-être ce qui constitue une regrettable lacune (non mention des articles déjà publiés).

24 De 50 % pour la capitale, alors qu'elle était de 200 % pour le reste du département. Commission d'extension, *Rapport*. I., *op. cit.*, p. 209.

25 Commission d'extension, *Rapport*. I., *op. cit.*, p. 210, note (1).

26 Commission d'extension, *Rapport*. I., *op. cit.*, p. 217, note (2).

L'article qui nous intéresse ici²⁷ s'ouvre par des considérations méthodologiques préliminaires. Elles portent sur les problèmes rencontrés lors de la comparaison de l'extension des grandes villes. L'auteur montre les limites des calculs faisant intervenir des chiffres absolus ou des densités de population²⁸ et les difficultés posées par la variabilité des découpages administratifs au cours du temps.

Il aboutit à la conclusion qu'il convient de considérer les grandes capitales non pas dans leurs limites officielles, mais dans celles de ce qu'il qualifie de « périmètre d'agglomération ».

Après avoir indiqué « [Qu']à Paris, le terme de banlieue n'a aucune précision officielle »²⁹, il écarte la solution qui consisterait à faire coïncider les limites de la banlieue avec celles du département de la Seine.

En effet, ces dernières se trouvaient déjà débordées par de nouvelles constructions et de multiples implantations d'activités. S'en remettant à un critère démographique et s'appuyant sur la remarque selon laquelle les villes modernes « croissent à travers leur banlieue », il considère que l'agglomération urbaine est formée de « l'ensemble des localités dont la croissance dépend de celle de la ville-centre ». Pour lui, compte tenu des caractéristiques du peuplement de la région parisienne, cette dépendance concerne toutes les communes qui, essentiellement sous la pression de l'immigration³⁰, connaissent une croissance de leur population extrêmement rapide.

D'où une approche élargie de l'agglomération parisienne :

« Mais les limites administratives du département de la Seine ne comprennent pas toute l'agglomération parisienne ; elle déborde sur le département de Seine-et-Oise, et, de 1876 à 1906, l'ensemble des cantons de ce département voisin de la Seine a augmenté de 70 % et cet accroissement représente près de 83 % de celui du département de Seine-et-Oise. »³¹

27 Paul Meuriot, « De la mesure... », *op. cit.*, p. 82-94 (rapport). De larges extraits en sont reproduits dans Marcel Roncayolo, Thierry Paquot (dir.), *Villes et civilisation urbaine, XVIII^e-XX^e siècle*, Paris, Larousse, 1992, p. 440-444. Dans ce qui suit, nous le citons dans cette dernière édition, la plus accessible.

28 Question à laquelle Paul Meuriot a, par la suite, consacré un autre article : « La densité de la population de Paris : densité mathématique et densité réelle », *op. cit.* dans les Références bibliographiques complémentaires.

29 Paul Meuriot, « De la mesure... », *op. cit.*, p. 443. Fondée sur le plan administratif, cette affirmation était cependant devenue en partie inexacte à la suite du vote de la loi du 12 avril 1906 sur le logement social.

30 Sans aller toutefois jusqu'à distinguer dans cette analyse l'immigration en provenance de Paris de celle ayant pour origine la province ou l'étranger.

31 Paul Meuriot, « De la mesure... », *op. cit.*, p. 443.

Cette formulation contient une part d'ambiguïté. S'agit-il de l'ensemble des cantons de Seine-et-Oise ou seulement de ceux qui sont limitrophes de la Seine ? Heureusement, cette incertitude se trouve immédiatement levée par la liste produite, figurant en note de bas de page, des cantons concernés. Il s'agit de ceux d'Argenteuil, de Boissy-Saint-Léger, de Gonesse, de Longjumeau, de Montmorency, de Poissy, du Raincy, de Saint-Germain-en-Laye et de Sèvres.

L'immigration, un facteur que l'auteur avoue ne pas pouvoir mesurer pour l'ensemble de l'agglomération ainsi définie, « joue le principal rôle » dans l'accroissement démographique ainsi constaté. La vérification de cette affirmation est tentée à partir de données se rapportant à dix communes de la Seine-et-Oise. Dans celles-ci, il se vérifie que la quasi-totalité (près de 93 %) de l'accroissement démographique est due à l'immigration³².

En se reportant à la composition des cantons à l'époque, telle qu'elle figure dans l'*Annuaire du département de Seine-et-Oise pour 1906*, précisons que cela renvoie, d'après nos propres calculs, à un ensemble comprenant au total 220 communes et couvrant 1 411,66 km²³³. Paul Meuriot évalue à 4 157 000 habitants en 1906 la population de cette agglomération, qu'il qualifie, successivement, de « vrai district urbain », de « région-ville » et, de manière plus imagée, empruntant une formule du géographe, militant communal et anarchiste, Élisée Reclus (1830-1905)³⁴ au sujet de Londres, de « province couverte de maisons »³⁵.

Il applique à l'ensemble ainsi délimité une dénomination qu'il importe de relever :

32 *Ibidem*. Le critère du choix de ces dix communes retenues n'est pas explicité. Cela est d'autant plus regrettable que deux d'entre elles, Maisons-Laffitte et Villeneuve-Saint-Georges, n'appartenaient pas aux neuf cantons précités.

33 Pour sa part, Paul Meuriot fait état d'une superficie totale légèrement inférieure (1 395 km²). Outre des problèmes de mesure de superficies, cet écart peut être dû aux modifications de certaines limites communales.

34 Auteur d'une monumentale *Nouvelle géographie universelle. La terre et les hommes* (19 volumes, Paris, Hachette, 1875-1894), Élisée Reclus s'est intéressé de près au développement des villes et des grandes agglomérations urbaines. Dans son article de 1895, « L'évolution des cités » (traduit et reproduit par Jean-Claude Chamboredon et Annie Méjean, *Cahiers d'Économie et de Sociologie rurales* (INRA), n° 8, 1988, p. 75-92), il indique que « suivant le sens et l'importance de son commerce extérieur, la ville projette ses faubourgs comme des tentacules le long des routes extérieures », plus loin, que « Londres, aussi denses que soient ses quartiers centraux, est un merveilleux exemple de cette dispersion de la population urbaine à travers champs et forêts sur plus de cent kilomètres à la ronde, jusqu'à la côte même ».

35 Paul Meuriot, « De la mesure... », *op. cit.*, p. 444 ; cité sans référence. D'après Henriette Edwige Chardak, *Élisée Reclus. Un encyclopédiste infernal !*, Paris, L'Harmattan, 2005, cette expression a été inventée par Élisée Reclus durant sa visite de l'exposition universelle de Londres en septembre-octobre 1862.

« Ces cantons suburbains qui circonscrivent le département de la Seine font topographiquement partie du “plus grand Paris”, et la facilité des communications les met beaucoup plus près du centre de Paris que n’en était, il y a quarante ans, la très proche banlieue d’aujourd’hui. »³⁶

La démonstration contenue dans cet article aurait normalement dû constituer une mise en garde quasi définitive contre une assimilation trop étroite et discutable entre les deux entités formées par l’agglomération parisienne et la circonscription administrative du département de la Seine. Manifestement, la Commission d’extension de Paris n’a pas su (voulu) tirer parti de cette contribution, même, éventuellement, en en proposant une analyse critique.

En effet, tant sur le plan de l’observation que sur celui de l’analyse spatiale, l’essai de Paul Meuriot n’est pas sans présenter des imperfections. Concernant l’observation de l’état de l’urbanisation de la région parisienne à laquelle il se livre, plusieurs remarques s’imposent.

L’auteur passe sous silence l’existence d’une autre forme de croissance suburbaine, certes finissante au début du xx^e siècle, mais encore en cours au moment où il écrit : celle de la « petite banlieue » formée par les communes (Belleville, Grenelle, Vaugirard, La Villette) ou parties de communes (Auteuil, Batignolles-Monceau, Bercy, La Chapelle, Charonne, Montmartre, etc.) qui avaient été annexées à Paris en 1860.

En considérant que l’agglomération parisienne comprend le département de la Seine et les neuf cantons susnommés, il n’aborde pas la question du degré d’urbanisation atteint par le premier. Il se contente d’une indication fort générale : « Sauf quelques exceptions insignifiantes, il n’est pas de commune du département [de la Seine] qui n’ait vu s’accroître sa population de façon très sensible. »³⁷

Le fait d’aller rechercher des exemples (Maisons-Laffitte, Villeneuve-Saint-Georges) de fortes croissances démographiques (principalement dues à l’immigration) en-dehors des neuf cantons retenus initialement prouve la nécessité qu’il y aurait eu à se livrer à une étude plus systématique et plus poussée. Manifestement, l’agglomération parisienne s’étendait déjà, dans certaines zones, au-delà des limites des neuf cantons précités.

36 Paul Meuriot, « De la mesure... », *op. cit.*, p. 443. Nous soulignons, ce d’autant plus que cette occurrence précède celles déjà relevées dans le rapport (de décembre 1910) de Louis Dausset et dans celui de la Commission d’extension.

37 Paul Meuriot, « De la mesure... », *op. cit.*, p. 443.

Sur le plan de l'analyse spatiale, l'essai de Paul Meuriot n'échappe pas non plus à la critique du recours à un découpage administratif préexistant puisque c'est par référence à des cantons, simples circonscriptions électorales, et à des territoires de communes considérés dans leur totalité que le « périmètre d'agglomération » se trouve délimité. Un travail plus rigoureux aurait impliqué une recherche de terrain avec repérage des zones intracommunales réellement urbanisées.

Enfin, les relations de dépendance entre Paris et sa banlieue, dont on a vu à la lecture du *Rapport* de la Commission d'extension qu'elles sont multiples, ne sont ici considérées qu'à travers leur effet démographique. Sur ce point, s'il faut admettre que l'analyse de P. Meuriot est moins complète que celle de la Commission, il est vrai que le volume imparti aux deux publications et les moyens humains mobilisés pour l'une et pour l'autre ne sont en rien comparables.

Sur le plan méthodologique, le rapprochement qui vient d'être effectué entre le *Rapport* de la Commission d'extension de Paris et l'article de Paul Meuriot prouve que l'on se trouve en présence, dès cette époque là, de deux manières de concevoir une « territorialisation » d'un espace urbanisé. Précisons le sens que nous donnons à ce terme, largement utilisé depuis les années 1980 et 1990 pour caractériser des formes d'interventions publiques consistant à en concentrer les moyens sur des zones géographiques considérées, en raison de leurs besoins, de leurs handicaps ou, au contraire, de leurs ressources et de leurs potentialités, comme prioritaires. On parle ainsi, fréquemment, de « territorialisation » des politiques d'éducation, de l'emploi, de l'habitat social, de la recherche et développement, de la santé, etc. Parfois, ce terme sert aussi à l'étude de phénomènes communautaires ou identitaires observés dans des populations à fort ancrage territorial.

Comme l'a expliqué Claude Raffestin³⁸, le territoire³⁹ ne renvoie pas uniquement, comme c'est le cas dans sa conception traditionnelle, à une portion d'espace strictement délimitée et soumise à une autorité. L'existence d'un territoire est toujours précédée d'une démarche cognitive, car il se trouve d'abord délimité en pensée. Cela vaut aussi bien pour ceux qui l'étudient et le pensent (historiens, géographes, politologues, écono-

38 Claude Raffestin, *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, Litec, 1980.

39 Sur ce concept, voir Marcel Roncayolo (dir.), *Territoires*, Paris, Éditions Rue d'Ulm, 2016 (préface de Marie-Vic Ozouf-Marignier).

mistes) que pour ceux qui, placés en position d'acteurs, l'accaparent, le gouvernement ou l'aménagent.

« En s'appropriant concrètement ou abstraitement (par exemple par la représentation) un espace, l'acteur "territorialise" l'espace. [...] Produire une représentation de l'espace est déjà une appropriation, donc une emprise, donc un contrôle même si cela demeure dans les limites d'une connaissance. »⁴⁰

Dans le cas d'une agglomération urbaine, que ce soit celle de Paris ou une autre, par « territorialisation » nous entendons toute démarche qui, par le recours à un nombre variable de critères objectifs (population, densité de peuplement, dessertes, migrations quotidiennes), le repérage de certains traits distinctifs (étendue bâtie, présence de certains types d'activité ou de constructions), la fixation arbitraire d'un rayon kilométrique, l'adoption d'un contour déterminé, s'appuyant éventuellement sur des découpages administratifs existants, ou tout autre procédé, tente de lui assigner des limites.

Les deux études dont il a été principalement question ici peuvent être appréhendées sous cet angle. Faisant référence à une étendue non encore totalement urbanisée au moment de la publication de son rapport, mais vraisemblablement destinée à l'être dans un avenir qu'elle était cependant incapable de préciser, la Commission d'extension de Paris a pratiqué ce qu'il est possible d'appeler une « territorialisation *a priori* » de l'agglomération parisienne. Considérant l'étalement urbain sous l'angle de la répartition et de la dynamique observées de la population, recourant aux résultats des derniers recensements, Paul Meuriot a, de son côté, procédé à une « territorialisation *a posteriori* » de cette agglomération.

Dans un cas comme dans l'autre, il est certain que la référence à un « (plus) grand Paris » était entrée dans les usages au moins dès les années 1909-1913. Les travaux qui ont été analysés dans la présente contribution le montrent.

Pour autant, il est manifeste que l'on en restait à cette époque là à de perceptions très générales. Elles laissaient entière la question de savoir ce

40 Claude Raffestin, *Pour une géographie...*, *op. cit.*, p. 129-130. Cela s'applique également, par exemple, à la carte. Elle se veut une représentation du territoire; de ce fait, elle reste subjective et intimement liée au contexte dans lequel elle est produite. Les cartographes ne « copient pas » simplement le monde, à une échelle plus ou moins grande. Ils le construisent à partir des idées de leur époque et de leur culture; voir Jerry Brotton, *Une histoire du monde en 12 cartes*, Paris, Flammarion, 2013.

qu'il en était de la réalité et de l'unité organique, présente ou future, de ce « grand Paris ».

Elle était d'ailleurs loin d'être résolue. Une vingtaine d'année plus tard, en 1932, menant une réflexion de fond sur le « Paris moderne », celui qui avait succédé au Paris d'Hausmann et qui se trouvait de plus en plus à l'extérieur de ses fortifications, André Morizet pouvait tout aussi bien affirmer, « Le “Grand Paris” existe : tel est le fait »⁴¹ et, quelques dizaines de pages plus loin, énumérant les problèmes non résolus à l'échelle de l'agglomération (tenant au logement, aux transports, aux services publics, à l'organisation administrative, au financement des opérations d'aménagement), appeler à ce que, enfin, le « Grand Paris prenne figure et vive »⁴². Vu l'énorme poussée de l'urbanisation en région parisienne qui avait été enregistrée après la Première Guerre mondiale, dans la ligne des études qui ont été analysées ici, cela annonçait aussi le besoin de renouvellement permanent des tentatives de « territorialisation » de la banlieue et de l'agglomération parisiennes.

Références bibliographiques complémentaires

Paul Meuriot, « Les divers modes d'évaluation de la population de Londres », *Journal de la Société de Statistique de Paris*, n° 4, XLV, 1904, p. 144-150.

Idem, « La transformation des agglomérations urbaines sous l'influence des facteurs physiques, économiques, administratifs et sociaux », *Mémoires de l'Académie des Sciences morales et politiques*, décembre 1904. Voir discours de Félix Rocquain, séance du 10 décembre 1904, dans *Mémoires de l'Académie des Sciences morales et politiques*, XXV, Paris, Firmin-Didot, 1907, p. 176-177.

Idem, « La métropole de l'Amérique latine. Buenos Aires au début du xx^e siècle », *Journal de la Société de Statistique de Paris*, n° 2 et 3, XLIX, 1908, p. 56-67 et 86-92.

Idem, « Les migrations internes dans quelques grandes villes », *Journal de la Société de Statistique de Paris*, n° 8, L, 1909, p. 390-400.

Idem, « Les villes prussiennes », *Journal de la Société de Statistique de Paris*, n° 7, LI, 1910, p. 277-278.

Idem, « De la mesure des agglomérations urbaines », *Bulletin de l'Institut international de Statistique*, n° 1, XIX, 1911, p. 63-65 et 157-161.

Idem, « Dans quel sens se développent nos grandes villes européennes ? », *Journal de la Société de Statistique de Paris*, n° 5, LIII, 1912, p. 238-247.

41 André Morizet, *Du vieux Paris au Paris moderne...*, op. cit., p. 344.

42 *Ibidem*, p. 391.

Idem, « Rapports sur la mesure des agglomérations urbaines, le mouvement migratoire à Paris et à Londres à l'époque contemporaine, l'état présent de la statistique religieuse en Europe et hors d'Europe », *Journal de la Société de Statistique de Paris*, n° 11, LIV, 1913, p. 590-592.

Idem, « De la valeur du terme de banlieue dans certaines métropoles : Paris, Berlin, Londres », *Bulletin de l'Institut international de Statistique*, n° 2, XX, 1915, p. 320-329.

Idem, « Du concept de ville autrefois et aujourd'hui », *La Vie urbaine*, n° 1-2, 1919, p. 145-153. (Intégralement reproduit dans : Marcel Roncayolo, Thierry Paquot (dir.), *Villes et civilisation urbaine, XVIII^e-XX^e siècle*, Paris, Larousse, 1992, p. 21-26).